
CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-4003-2017

Phase 1

Gazifère Inc. - Demande pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demande de modification des tarifs au 1er janvier 2018.

MÉMOIRE I DU GRAME

Préparé par

Nicole Moreau
Analyste environnement et énergie
EnviroConstats

Pour le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)

DÉPOSÉ À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Le 20 juin 2017

MANDAT

Pour le présent dossier, le GRAME a retenu les services de sa consultante externe madame Nicole Moreau, analyste en énergie et environnement. Madame Moreau possède une formation de premier cycle en administration et comptabilité de l'école des Hautes études commerciales de l'Université de Montréal, de même qu'une maîtrise en sciences de l'Environnement de l'UQAM. Elle a participé à la rédaction de mémoires du GRAME aux dossiers précédents de Gazifère.

Table des matières

Mandat	2
I PGEÉ : Les résultats du Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) 2016 et les explications de Gazifère justifiant les écarts significatifs par rapport aux prévisions.....	4
1.1 Portrait de la baisse des économies du PGEÉ de Gazifère	4
Conclusions et recommandations	8
1.2 Bilan des dépenses réelles, vis-à-vis celles projetées, du tronc commun sur un horizon de cinq (5) ans.....	9
2. Les suivis des programmes commerciaux approuvés à titre de projet pilote aux termes de la décision D-2016-014.....	10
Conclusions.....	11

I PGEÉ : LES RÉSULTATS DU PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ) 2016 ET LES EXPLICATIONS DE GAZIFÈRE JUSTIFIANT LES ÉCARTS SIGNIFICATIFS PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS

Tel qu'indiqué dans sa demande d'intervention (par. 13), le GRAME complète son analyse du portrait de la baisse des économies du PGEÉ de Gazifère qui exprime la différence entre les prévisions budgétaires et les dépenses réelles, en lien avec les écarts par rapport aux prévisions d'économies d'énergie, de même que la différence entre les prévisions en efficacité énergétique et les résultats réels en pourcentage.

1.1 Portrait de la baisse des économies du PGEÉ de Gazifère

Le GRAME aborde la question des **résultats réels de l'exercice pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016**, en lien avec les prévisions d'économies d'énergie du PGEÉ.

Compte tenu de la **nouvelle *Politique énergétique 2030* et de ses objectifs¹**, le GRAME est préoccupé par le constat que **Gazifère participe de moins en moins à l'atteinte des objectifs de réduction des GES au Québec**, avec des résultats inférieurs aux prévisions de l'ordre de 30 %².

À cet égard, Gazifère indique que la problématique de baisse des résultats en efficacité énergétique pourrait s'expliquer par un manque de ressources et d'efforts dans l'accompagnement des professionnels, des installateurs et de la clientèle, notamment pour le programme *Appui aux initiatives*³, par la nécessité de mettre en place des activités de formation pour sensibiliser les installateurs (programme unité du chauffage infrarouge)⁴ et par la réduction d'employés dédiés à la gestion du PGEÉ⁵.

Gazifère indique également que la structure actuelle du service en efficacité énergétique ne permet pas son implication dans des projets de construction et de rénovation de la clientèle⁶.

Concernant les considérations énoncées ci-dessus, Gazifère précise au GRAME qu'elle s'affaire notamment à favoriser une utilisation plus complète de ses ressources internes et que cette transition se fera sur une période de 2 ans :

¹ Politiqueenergetique.gouv.qc.ca, Politique énergétique 2030, L'énergie des québécois, Source de croissance

² R-4003-2017, B-0075, page 3

³ R-4003-2017, B-0075, page 11

⁴ R-4003-2017, B-0075, page 14

⁵ R-4003-2017, B-0075, page 19

⁶ R-4003-2017, B-0075, page 11

Gazifère s'affaire déjà à faire évoluer la manière dont le PGEE est géré, en favorisant une utilisation plus complète de ses ressources internes. Cette transition se fera sur une période d'environ 2 ans, en lien avec la transition qui a déjà été amorcée au sein de la direction des différents services de l'entreprise.

Référence : R-4003-2017, B-0124, Réponse à la demande de renseignements no 1 du GRAME, R 1.5

Pour les fins du présent dossier, le GRAME présente la précision de Gazifère qui indique que l'exercice d'établissement des économies réelles a été déposé pour une première fois dans le cadre du Plan global en efficacité énergétique 2015-2016.⁷

Bien que la comparaison des résultats entre les années 2011 et 2012 avec ceux des années 2013, 2014 et 2015 soit moins concluante, l'utilisation du nombre de participants prévus par le cas type et les résultats basés sur le nombre de participants selon le cas type permet de faire un rapprochement entre les prévisions et les résultats réels de ces années.

Voici donc la compilation historique des résultats en économies d'énergie et du budget consacré au PGEE en comparaison avec les prévisions de Gazifère :

Années	Économies réelles (m ³)	Économie prévisionnelles	Réelles vs prévues %	Réel	Budget prévisionnel	Réelles vs prévues %
2011 ⁸	431 092	318 673	135 %	195 230 \$	219 151 \$	89 %
2012 ⁹	150 554	404 506	37 %	339 484 \$	444 553 \$	76 %
2013 ¹⁰	433 764	243 652	178 %	464 641 \$	338 378 \$	137 %
2014 ¹¹	295 867	259 116	114 %	453 193 \$	308 228 \$	147 %
2015 ¹²	120 232	240 435	50 %	139 976 \$	285 213 \$	49 %
2016 ¹³	70,795	183 263	39 %	341 228 \$ ¹⁴	181 934 \$	53 %

⁷ R-3969-2016, B-0080, Réponse de Gazifère Inc. à la demande de renseignements no1 du GRAME, RDDR no 1.1, page 212.

⁸ R-3793-2012, B-0011, GI-10, doc. 1.2

⁹ R-3840-2013, B-0050, GI-18, doc. 1.3

¹⁰ R-3884-2014, B-0043, GI-10, doc. 1.2

¹¹ R-3924-2015, B-0054, GI-10, doc. 2.2

¹² R3969-2016, B-0047, GI-10, doc. 1.2

¹³ R-4003-2017, B-0141, GI-10, doc. 2.1

¹⁴ R-4003-2017, B-0141, GI-10, doc 2.1

Sommaire :

- Un rendement en deçà de 50 % des prévisions en économies d'énergie pour les années 2012, 2015 et 2016¹⁵;
- Une baisse des économies d'énergie entre 2015 et 2016 ;
- Un seuil d'atteinte de résultats en 2016 le plus bas depuis 2011 ;

Concernant l'interprétation des projections d'économies d'énergie et des budgets correspondants, la problématique s'inscrit principalement dans une surévaluation du nombre de participants aux programmes lors de la préparation des prévisions. Pour l'année 2016, les données prévisionnelles du nombre de participants (Plan net) indiquent 827 participants, alors que les données réelles (Réel net) indiquent 661 participants.¹⁶

Comparons maintenant l'année 2016 avec l'année 2015. En 2015, Gazifère prévoyait 821 participants (Plan net), pour des résultats de 457 participants (Réel net)¹⁷. Si on observe maintenant les prévisions de Gazifère pour l'année 2016, on observe sensiblement les mêmes données prévisionnelles de participants par programme, pour un total de 827 participants prévisionnels.¹⁸

Pour les années antérieures, le GRAME notait¹⁹ que Gazifère évaluait ses budgets et ses projections de résultats en efficacité énergétique en fonction de son évaluation du nombre de participants et semble se baser pour faire ses prévisions sur les résultats de l'année antérieure à l'année projetée. Concernant les dépassements du budget lors des années 2013 et 2014, ces derniers résultent de prévisions en dessous des résultats en économies d'énergie et donc en dessous du nombre de participants prévu.

Nous nous rappelons qu'en 2012, Gazifère avait énoncé un manque de ressources dédiées à la réalisation de son PGEÉ, qu'en 2015 le même phénomène s'est reproduit suite au départ en congé de maladie d'une employée dédiée au PGEÉ²⁰, ainsi qu'avec le départ en congé de maladie puis à la retraite du représentant du secteur commercial

¹⁵ R-3969-2016, B-0074, Réponse de Gazifère inc. à la demande de renseignements no 1 de la Régie de l'énergie, Réponse no. 12.2 ; R-4003-2017, B-0075, page 11 ; R-4003-2017, B-0075, page 14 ; R-4003-2017, B-0075, page 19

¹⁶ R-4003-2017, B-0141, GI-10, doc 2.1

¹⁷ R-3969-2016, B-0046

¹⁸ R-4003-2017, B-0141, GI-10, doc. 2.1

¹⁹ R-3969-2016, C-GRAME-007, page 7

²⁰ R-3969-2016, B-074, Réponse de Gazifère inc. à la demande de renseignements no 1 de la Régie de l'énergie, Réponse no. 12.2

Au présent dossier, Gazifère réitère que la problématique de baisse des résultats en efficacité énergétique pourrait s'expliquer par un manque de ressources et d'efforts dans l'accompagnement des professionnels, des installateurs et de la clientèle, notamment pour le programme *Appui aux initiatives*²¹, par la nécessité de mettre en place des activités de formation pour sensibiliser les installateurs (programme unité du chauffage infrarouge)²² et par la réduction d'employés dédiés à la gestion du PGEÉ²³.

Concernant les raisons de la réduction du nombre d'employés dédiés à la gestion du PGEÉ, Gazifère précise au GRAME qu'une des deux personnes dédiées à la gestion du PGEÉ a dû consacrer tout son temps au service à la clientèle, notamment pour appuyer l'équipe avec l'intégration du logiciel WAMS :

La gestion du PGEÉ est assurée par l'équivalent d'un employé à temps complet. Or, les tâches associées à ce poste sont divisées entre deux personnes. L'une des deux personnes dédiées à la gestion du PGEÉ assume également des fonctions au sein du service à la clientèle. Pendant quelques mois au cours de l'année 2016, cette personne a dû consacrer tout son temps au service à la clientèle, notamment pour appuyer l'équipe avec l'intégration du logiciel WAMS.

Référence : R-4003-2017, B-0124, Réponse à la demande de renseignements no 1 du GRAME, R 1.1

Il semble que la sous-performance du PGEÉ provient en partie du manque d'implication de Gazifère dans la promotion de son PGEÉ et de l'instabilité dans les ressources dédiées à la réalisation de son PGEÉ. Quant aux écarts entre les prévisions et les résultats, ceux-ci proviennent d'une surévaluation du nombre de participants lors de la préparation des prévisions du PGEÉ.

Suite à ces constats, le GRAME fera des représentations en Phase 2 sur l'impact de la réduction de l'implication de Gazifère auprès de sa clientèle résidentielle, au niveau de sa position concurrentielle vis-à-vis de l'électricité et des conséquences pour l'avenir du développement de ce marché, compte tenu de la baisse du nombre de clients pour le secteur résidentiel.

Finalement, le GRAME constate que Gazifère n'est pas en mesure d'identifier le bilan de réductions de gaz à effet de serre (GES) en provenance de son PGEÉ, bien qu'elle envisage élargir la mission du PGEÉ, en lien avec la mise en place de Transition énergétique Québec :

²¹ R-4003-2017, B-0075, page 11

²² R-4003-2017, B-0075, page 14

²³ R-4003-2017, B-0075, page 19

Le PGEÉ de Gazifère vise la réduction de la consommation de gaz naturel (m3). Conséquemment, Gazifère ne comptabilise pas en mode réel les réductions de GES en provenance de son PGEÉ et ne dispose d'aucun bilan en ce sens.

Gazifère envisage d'élargir éventuellement la mission du PGEÉ afin que des efforts soient spécifiquement consacrés à la réduction des GES. Les échanges avec Transition énergétique Québec seront déterminants dans l'évolution du mandat de Gazifère en matière d'efficacité énergétique et de réduction des GES.

Référence : R-4003-2017, B-0124, Réponse à la demande de renseignements no 1 du GRAME, R 2.1

Conclusions et recommandations

Il semble que la sous-performance du PGEÉ provient en partie du manque d'implication de Gazifère dans la promotion de son PGEÉ et de l'instabilité dans les ressources dédiées à la réalisation de son PGEÉ. Quant aux écarts entre les prévisions et les résultats, ceux-ci proviennent d'une surévaluation du nombre de participants lors de la préparation des prévisions du PGEÉ.

Le GRAME recommande que Gazifère produise dans son prochain dossier de fermeture le bilan de ses réductions de GES en provenance de son PGEÉ.

1.2 Bilan des dépenses réelles, vis-à-vis celles projetées, du tronc commun sur un horizon de cinq (5) ans

Dans cette section, le GRAME présente un bilan des dépenses réelles, vis-à-vis celles projetées, de manière distincte pour les aides financières des programmes et du tronc commun sur un horizon de six (6) ans, démontrant la baisse de l'implication de Gazifère en 2015 et 2016.

Tableau 2 : Bilan des dépenses réelles, vis-à-vis celles projetées - Aides financières et tronc commun						
Années	Réel Total	Budget prévisionnel	Réelles total vs prévues %	Tronc commun ²⁴ Réel	Tronc commun Prévisionnel	Réelles total vs prévues %
2011 ²⁵	195 230 \$	219 151 \$	89 %	149 148 ²⁶	249 000²⁷	60 %
2012 ²⁸	339 484 \$	444 553 \$	76 %	211 349 ²⁹	240 000 ³⁰	88%
2013 ³¹	464 641 \$	338 378 \$	137 %	195 000 ³²	186 971 ³³	96%
2014 ³⁴	453 193 \$	308 228 \$	147 %	175 878 ³⁵	156 050 ³⁶	113%
2015 ³⁷	139 976 \$	285 213 \$	49 %	78 045 ³⁸	143 000 ³⁹	54%
2016 ⁴⁰	181 934 \$	341 228 \$ ⁴¹	53 %	115 867	169 515 ⁴²	68 %

²⁴ Avec les coûts d'évaluation de programme

²⁵ R-3793-2012, B-0011, GI-10, doc. 1.2

²⁶ R-3793-2012, B-0011, GI-10, Document 1.1

²⁷ R-3793-2012, B-0011, GI-10, Document 1.1

²⁸ R-3840-2013, B-0050, GI-18, doc. 1.3

²⁹ Requête 3840-2013, B-0048

³⁰ Requête 3840-2013, B-0048

³¹ R-3884-2014, B-0043, GI-10, doc. 1.2

³² R-3884-2014, B-0042

³³ R-3884-2014, B-0042

³⁴ R-3924-2015, B-0054, GI-10, doc. 2.2

³⁵ R-3924-2015, B-0053

³⁶ R-3924-2015, B-0053

³⁷ R3969-2016, B-0047, GI-10, doc. 1.2

³⁸ R-3924-2015, B-0053

³⁹ R-3924-2015, B-0053

⁴⁰ R-4003-2017, B-0141, GI-10, doc. 2.1

⁴¹ R-4003-2017, B-0141, GI-10, doc 2.1

⁴² R-4003-2017, B-0141, GI-10, doc. 2.1

On peut constater une corrélation entre les aides financières accordées, les économies d'énergie réalisées (voir tableau ci-dessus) et les investissements du tronc commun pour l'ensemble des années. La corrélation est plus marquée pour les années 2015 et 2016 avec des résultats de 50 % et 39 % d'économies d'énergie (Tableau 1), pour des investissements au tronc commun de 54 % et 68 % (Tableau 2), indiquant un lien entre les efforts de Gazifère et les résultats en efficacité énergétique.

2. LES SUIVIS DES PROGRAMMES COMMERCIAUX APPROUVÉS À TITRE DE PROJET PILOTE AUX TERMES DE LA DÉCISION D-2016-014

Dans cette section, le GRAME énonce ses préoccupations à l'égard des programmes commerciaux.

Gazifère confirme⁴³ que pour le secteur résidentiel, seules les fournaies à 96 % d'efficacité, les chauffe-eau instantanés sans réservoir et les chauffe-eau 50 gallons «power vent», identifiés dans le tableau de suivi⁴⁴, sont admissibles au programme dédié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel.

Le programme pour le secteur commercial se limite aux clients déjà existants. Bien que la Régie retienne cette limite pour le projet pilote, le GRAME soumet que Gaz Métro offre un programme commercial (le PRC) permettant à des clients existants, sans la limite de 12 mois demandée par Gazifère, d'effectuer un ajout de volumes :

4.1 PRC

Le PRC est accordé dans le cadre d'une nouvelle vente. Sont admissibles au PRC, les nouveaux clients de la nouvelle construction, les nouveaux clients issus d'une conversion et les clients actuels qui effectuent un ajout de volume.

Ce programme s'adresse également aux nouveaux clients de la nouvelle construction, ainsi qu'aux nouveaux clients issus d'une conversion⁴⁵, permettant d'élargir l'offre dans le but de retenir des volumes de gaz naturel.

R-3752-2011, B-0348, Évaluation des programmes d'aide financière de Gaz Métro, page 15

À cet égard, Gazifère nous indique que les programmes commerciaux sont en mode projet-pilote pour deux ans, que le manque de ressources au service des ventes n'a pas permis le

⁴³ R-4003-2017, B-0124, Réponse à la demande de renseignements no 1 du GRAME, R 2.2 et 2.3

⁴⁴ R-3924-2015, B-0362, page 10

⁴⁵ R-3752-2011, B-0348, Évaluation des programmes d'aide financière de Gaz Métro, Page 15

lancement du programme dans le secteur commercial et que par conséquent, il est prématuré d'envisager des modifications ou l'élargissement de la portée du programme.

Les programmes commerciaux proposés par Gazifère ont été approuvés en mode projet-pilote pour une période de deux ans, soit pour les années 2016 et 2017.

En 2016, le manque de ressources dans le service des ventes n'aura pas permis le lancement du programme destiné à la diversification du gaz naturel dans le secteur commercial. Conséquemment, aucun projet n'a été concrétisé. Gazifère estime qu'il est prématuré à ce stade d'envisager des modifications, incluant l'élargissement de la portée du programme.

Référence : R-4003-2017, B-0124, Réponse à la demande de renseignements no 1 du GRAME, R 2.5

Conclusions

Le GRAME est satisfait que les choix offerts au secteur résidentiel comportent des appareils performants.

À l'égard de la suggestion du GRAME énoncée au paragraphe 18 de sa demande d'intervention à l'effet que la combinaison d'aides financières pour des appareils performants et l'offre de financement pour l'installation de conduites pourrait être avantageuse pour promouvoir le PGEÉ de Gazifère, comme c'est le cas pour celui de Gaz Métro, dont plus de 62 %⁴⁶ des résultats en efficacité énergétique proviennent des ajouts de charges et des nouvelles ventes attachées aux programmes commerciaux PRC (nouveaux clients de la nouvelle construction, nouveaux clients issus d'une conversion et clients actuels qui effectuent un ajout de volume)⁴⁷ et PRRC (remplacement d'appareil par un client existant)⁴⁸. À cet égard, le GRAME note l'ouverture de Gazifère, mais abordera ces questions dans un cadre ultérieur :

Même si les programmes commerciaux et les programmes du PGEÉ de Gazifère pouvaient éventuellement être commercialement combinés pour les secteurs résidentiel et commercial cette approche demeure pour l'instant théorique et l'analyse annoncée par le GRAME à ce sujet, dans le contexte de la phase 1 du présent dossier, est prématurée et déborde du cadre établi par la Régie dans sa décision précitée. (B-0112, page 3).

⁴⁶ R-3970-2016, C-GRAME-012, p. 17

⁴⁷ R-3752-2011, B-0348, évaluation des programmes d'aide financière de gaz métro, p. 15

⁴⁸ R-3752-2011, B-0348, Évaluation des programmes d'aide financière de Gaz Métro, p. 16: Le PRRC est accordé dans le cadre d'un remplacement d'appareil par un client existant. Sont admissibles au PRRC, tous les clients existants qui remplissent les conditions liées à l'obtention de l'aide financière.